

Des faciales démesurées

Bruno VINCENT

" PIÈCE DU MOIS " DU 6 AOUT 2021

On se souvient que la plus haute faciale de la première série des orphelins de 1918 à 5 francs + 5 francs avait été délaissée à l'époque par les collectionneurs qui avaient trouvé le montant de la surtaxe excessif.

Or, ce montant restait modeste au regard des faciales en vigueur à la même époque pour les timbres fiscaux.

Voici le timbre à 5 000 francs de la série de taxe de luxe émise en 1918 :

Ce timbre était le dernier d'une série qui comportait également des faciales à 1 000, 2 000, 3 000 et 4 000 francs.



Question : à combien 5 000 francs de 1918 correspondent-ils en euros de 2020 ?

Pour répondre à cette question, nous allons utiliser le convertisseur francs euros de l'Insee disponible sur Internet.

L'outil est fort simple d'utilisation, il suffit de rentrer le montant d'origine et de cliquer sur calculer pour obtenir le montant correspondant en euros d'aujourd'hui.

Convertisseur

Somme à convertir :

Monnaie d'origine : Année d'origine :

Monnaie de conversion : Année de conversion :

Résultat : 8 869,99 Euros

Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 5 000,00 anciens francs en 1918 est donc le même que celui de 8 869,99 euros en 2020.

Le montant démesuré des faciales des fiscaux a entraîné la disparition des collectionneurs qui ne pouvaient se procurer les timbres à l'état neuf, sauf à être particulièrement à l'aise financièrement. De ce fait, les hautes faciales neuves sont pratiquement introuvables.

Toutefois, si un de mes aïeux avait acheté le timbre « taxe de luxe » à 5 000 francs à l'époque, il aurait fait un très mauvais placement. En effet, ce timbre n'est actuellement coté que 850 € dans la dernière édition du catalogue Yvert et Tellier.